

Titulaires présent(e)s : Mmes, MM. Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Jean-Claude ARNOULD, Jean-Paul BRIGNOLI, Yvéric BRODIER, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Bernard FURNE, Philippe HINCELIN, Maurice HUET, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE.

Titulaires absent(e)s remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

M. Roger BERTON, absent excusé, représenté par M. Daniel HERBILLON ;
M. Bernard COUSIN, absent excusé, représenté par Mme Odile CAQUE ;
M. Maurice PIERRE, absent excusé, représenté par M. Dominique MILLON ;

Titulaires absent(e)s non remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

M. Etienne HERISSANT, absent excusé ;
M. André KUHN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Catherine PUJOL ;
M. Luc MILLON, absent excusé, a donné pouvoir à M. Pascal VANSANTBERGHE ;
M. Noël VOISIN DIT LACROIX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Danièle MICHEL ;
M. Alexandre BODIN et M. Fabrice REVELLI.

Soit 35 votants.

Suppléant(e)s présent(e)s : Mmes, MM. Philippe BIAL, Daniel HERBILLON, Odile CAQUE, Andrée VIART, Damien GALLOIS, Claudy MATHIEU, Dominique MILLON, Muriel RENAULT.

Suppléant excusé : Mmes, MM. Evelyne VALENTIN, Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Eric MERCIER, Marie-Ange GRUÉ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie ROSSIGNON.

Le PV du conseil du 19 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

- **Attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide**

Avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication le 27 mai 2016 avec une date limite de remise des offres fixée au 20 juin 2016 à 12 h 00. A l'issue du délai de publicité, deux entreprises ont remis une offre.

Les critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation sont les suivants : Prix 50 % / Qualité des prestations 40 % / Conditions de livraison 10 %.

En application des critères de jugement des offres, l'offre classée première est l'offre de base de la société Les Petits Gastronomes pour un montant de 2,30 € hors taxes par repas enfant.

Il est proposé d'attribuer le marché à la société Les Petits Gastronomes et d'autoriser le Président à signer le marché et toute pièce relative à cette affaire.

Adopté – **UNANIMITE**

- **Tarifification des services périscolaires – année scolaire 2016 - 2017**

Le coût des services périscolaires facturé aux usagers ne correspond pas au prix de revient du service (charges de personnel – fonctionnement...) qui est en grande partie couvert par le budget général. Afin de se rapprocher du prix de revient des services, il est proposé d'ajuster les tarifs des services périscolaires et de les définir comme suit pour l'année scolaire 2016 – 2017 :

PRESTATION	TARIF
------------	-------

REPAS CANTINE	Enfant	4,00 €
	Enfant apportant son repas (PAI)	1,50 €
	Agent de la collectivité	3,30 €
	Enseignant	4,50 €
	Repas réservé, mais enfant absent	4,00 €
	Repas non commandé dans les délais (en plus du montant du repas)	6,00 €
GARDERIE ETUDE	Garderie du matin	1,00 €
	Garderie du soir	1,00 €
	Garderie du mercredi midi	1,00 €
	Etude surveillée	1,00 €
	Retard du responsable après la fermeture de la garderie (par tranches de 30 mn)	6,00 €

Adopté – **UNANIMITE**

- **Politique de régulation des bibliothèques**

Monsieur VANSANTBERGHE rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place une politique de régulation des collections des bibliothèques et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques.

Les opérations de « désherbage » respecteront le cadre défini ci-après :

- Livre en mauvais état ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions pouvant en avoir besoin ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

L'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal. Il est proposé de charger les responsables de bibliothèque de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-avant.

Adopté - **UNANIMITE**

- **Répartition FPIC**

M. MELLIER expose que la Préfecture a adressé par courrier la fiche d'information du FPIC pour l'année 2016 comprenant notamment l'état de répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres. L'ensemble intercommunal de la CC de la Moivre à la Coole est contributeur au Fond national de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour un montant total de 468 532 €. Le prélèvement calculé pour chaque ensemble intercommunal au titre du FPIC est réparti entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale, puis entre les communes en fonction du potentiel financier par habitant de ces communes. En application de la répartition de droit commun, la part de la contribution de la communauté de communes au FPIC s'élève à 219 226 € pour l'année 2016 (contre 130 210 € pour l'année 2015). Il est proposé de prendre acte de cette répartition de droit commun.

Adopté – **UNANIMITE**

- **Décision modificative Chapitre 014**

Suite à la présentation du montant dû au titre du FPIC pour l'année 2016, qui est en très forte augmentation par rapport à l'année 2015, Monsieur MELLIER explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du Budget Générale. En effet, une augmentation de 28 % par rapport au montant payé l'année dernière avait été prévue pour le chapitre 014, soit 167 000 € inscrits au budget. Au vu de la contribution du FPIC qui s'élève cette

année à 219 226 €, le chapitre 014 présente un besoin de financement de 52 226 €. Il est proposé de porter les crédits inscrits au Chapitre 014 à 219 226 € et de réduire le suréquilibre de la section de fonctionnement de – 52 226 €.

Adopté – **UNANIMITE**

En outre, M. le Président informe l'assemblée qu'en plus de cette forte augmentation du FPIC, la Dotation Globale de Fonctionnement est cette année négative, à plus de – 13 000 €, qui seront prélevés sur les compensations reversées par l'Etat dans le cadre de la fiscalité locale.

- **Attributions subventions Fonds Commun d'Intervention OPAH**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, un fonds commun d'intervention nommé « Fonds Précarité Énergétique Région-Territoire » a été créé avec la Région aux fins d'abonder les subventions octroyées par l'ANAH. Ce fonds commun est alimenté à hauteur de 50 % par la Région et 50 % par les communautés de communes parties à l'opération (CC de la Moivre à la Coole, CC de la Région de Mourmelon, CC de Suippe et Vesle). Le comité technique de l'OPAH s'est réuni le 23 juin 2016. Trois dossiers ont été présentés et ont obtenu un avis favorable au vu des justificatifs fournis pour l'octroi d'une subvention au titre du fonds commun d'intervention.

Volet	CC concernée – commune où est situé le logement	Dépense Subventionnée	Taux subvention FCI	Montant de la subvention accordée au titre du FCI	Part CC
Autonomie	CC Suippe & Vesle (logement situé à Suippes)	10 599 €	20 %	2 120 €	1 060 €
Autonomie	CCMC (logement situé à Pogny)	5 503 €	20 %	1 101 €	550 €
Habitat indigne	CCMC (logement situé à Mairy-sur-Marne)	50 000 €	35 %	17 500 €	8 750 €

Il est proposé d'octroyer les subventions proposées pour les dossiers présentés.

Adopté – **UNANIMITE**

- **Création d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe**

Depuis septembre 2013, un agent recruté en emploi d'avenir occupait des fonctions d'animation à raison de 35/35^{ème}. Au vu de l'existence de besoins justifiant l'exercice de fonctions d'animation à 35/35^e, il est proposé de pérenniser cet emploi par la création d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe à raison de 35/35^e.

Adopté – **UNANIMITE**

- **SIEM – Confirmation montée en débit**

M. MELLIER expose les dernières actualités relatives au numérique : lors de la dernière réunion, le SIEM a exposé que l'objectif à terme pour la Région Grand Est est le FTTH pour tous. Notre communauté de communes a opté pour un scénario mixte avec montée en débit sur le secteur de la Moivre et FTTH pour le reste du territoire. Les crédits afférents à la participation de la CCMC au projet de montée en débit ont été inscrits intégralement au budget primitif 2016. Il est proposé de confirmer auprès du SIEM notre choix de scénario ainsi que l'inscription des crédits nécessaires afin de permettre un démarrage des travaux de montée en débit au plus tôt.

Adopté - **UNANIMITE**

- **Questions diverses**

Simulations TEOM :

La Communauté de Communes est amenée à évoluer au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle. Au vu de l'importance de la population de certaines communes, un système de REOM sera difficilement transposable de manière optimale. Il est proposé d'envisager un passage à la TEOM, pour ce faire des simulations seront présentées lors du prochain Conseil afin d'avoir une vision des impacts engendrés par cette modification de régime. En effet, si la REOM est facturée en fonction du service rendu avec des tarifs fixés par catégorie, tenant compte notamment du nombre de personnes composant le foyer, la TEOM est quant à elle assise sur la valeur locative cadastrale servant d'assiette à la TFPB.

Loyers Maison de Santé :

Les locaux de la Maison de Santé seront loués aux professionnels de santé. Au vu de l'avancement des travaux, il est nécessaire d'étudier désormais les loyers qui pourraient être pratiqués. Le principe adopté est de déduire du coût des travaux le montant des subventions perçues et d'estimer les loyers sur la base d'un amortissement de 25 ans.

Reprise de personnel Courtisols Poix et Somme-Vesle :

Dans le cadre du rattachement des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle, il sera nécessaire d'étudier nos besoins en termes de ressources humaines au vu de l'accroissement du périmètre, de la population et de l'évolution des compétences au 1^{er} janvier 2017.

Démoustication :

Le territoire de la Communauté de Communes fait actuellement face à une prolifération de moustiques. Nombre d'élus et d'habitants souhaiteraient savoir si un deuxième passage est prévu pour la démoustication. M. le Président fait savoir, après renseignement pris, qu'un deuxième passage est déconseillé au vu notamment de la météo perturbée et des températures très changeantes qui ne se stabilisent pas, entraînant des pics où les moustiques seront très présents et des redescentes où ils seront plus discrets. Au vu de ces éléments, rien ne garantit l'efficacité d'un deuxième passage et il n'est donc pas conseillé à l'heure actuelle d'en commander un nouveau.

- **Prochaines réunions**

Le Secrétaire,
Jean-Marie ROSSIGNON

Le Président,
Michel JACQUET

LEXIQUE

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CDG :	Centre De Gestion
CNRACL :	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CCSV :	Communauté de Communes de Suipe et Vesle
DETR :	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
ECS :	Eau Chaude Sanitaire
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
FEADER :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FTTH :	Fiber To The Home (fibre optique jusqu'au domicile)
GEMAPI :	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
IAT :	Indemnité d'Administration et de Technicité
IEMP :	Indemnité d'Exercice des Missions en Préfecture
LEADER :	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
NOTRe :	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PFR :	Prime de Fonction et de Résultats
PLUi :	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
POS :	Plan d'Occupation des Sols
REOM :	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RIFSEEP :	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
SCOT :	Schéma de COhérence Territoriale
SIDAC :	Syndicat Intercommunal de Démoustication en Amont de Châlons-en-Champagne
SIEM :	Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne
SMTS :	Syndicat Mixte de Transports Scolaires de la Rive Gauche de la Marne
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFPB :	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
VRD :	Voirie et Réseaux Divers